



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E23315

VALABLE JUSQU'AU 23/06/2026

ÉDITÉ LE

29/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2005

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 18/12/2020
70 000

Raison sociale : A.T.C.S. SARL

517 RUE DES CARTELETS
45720 COULLONS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ORLEANS CEDEX 1 2005B40220

Siret : 483 233 615 00028

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 0026475

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 595694A1247000 / 001 299922/0

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 595694A1247000 / 001 299922/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2025

Téléphone : 02 38 36 16 69

Portable :

Site Internet :

E-mail : atcs-sarl@orange.fr

Responsabilité légale :

CORNET FREDERIC GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	06/07/2022
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	03/06/2022
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	06/07/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	06/07/2022
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	11/07/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudière bois	06/07/2022
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	06/07/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	06/07/2022
o Ventilation mécanique	11/07/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.